

Contentieux Du Droit De La Propriété Intellectuelle Et De L'immatériel

Depuis sa création, JP Karsenty allie le conseil et le contentieux pour offrir à ses clients les meilleures prestations possibles. Convaincu qu'ils sont indissociables, la pratique de l'un venant au service de l'autre, JP Karsenty a mis au cœur de son activité le contentieux.

Grâce à leur pratique renommée en droit de la propriété intellectuelle et de l'immatériel, les équipes du cabinet accompagnent et assistent les clients dans la phase contentieuse et précontentieuse de dossiers de droit de la propriété intellectuelle et de l'immatériel.

Les avocats du cabinet représentent les clients devant l'ensemble des juridictions, qu'elles soient civiles ou commerciales, et plus particulièrement devant les juridictions spécialisées en droit de la propriété intellectuelle.